



Compte rendu réunion mouvement local des agents C du 10 juillet 2020

Lors du mouvement national, 11 agents C quittaient le département et 50 agents titulaires arrivaient sur le 59 + 2 stagiaires + 1 lauréate du concours afip.

2 agents ont été recrutés en tant que contractuel handicapé.

Les départs en retraite ont été pris en compte jusqu'au 31 décembre 2020.

Il y avait 3 vacances sur l'EDR sur le 591 (CPS relais). La vacance constatée sur l'EDR 592 n'a pas été comblée.

Le mouvement a été effectué selon la règle de l'ancienneté pondérée par les priorités par ordre décroissant :

Priorité handicapé

Priorité des ALD sur le poste sur lequel ils étaient affectés.

Priorité pour restructuration

Priorité rapprochement familial

113 agents C étaient ALD.

105 ont fait une demande pour obtenir un poste fixe. 84 ont été régularisés sur leur poste ; 21 ont eu un autre vœu demandé avant

leur poste ALD ; 4 ont eu le second vœu de leur demande. 4 agents restent ALD et ont été replacés sur le poste occupé.

Entorse faite à la règle de l'ancienneté :

- Sur Steenworde, 1 agent arrive sur cette trésorerie au lieu de Cassel qui était plus loin dans ses vœux.
- Templeuve où un agent arrive par dérogation au lieu de La Bassee.
- Sur Lille Amendes, la DRFIP a essayé de combler les vacances.
- Sur le SIP Grand Lille Est : 3 départs ont été comblés par 1 agent ALD local qui obtient son premier vœu.

Mesures de gestion

14 vacances au Tagerfip de la direction + départs en retraite. 23 agents ont été régularisés sur la direction, + 14 agents affectés direction.

Le mouvement interne représentait 83 % des demandes.

80 % des agents ont obtenu leur premier vœu (taux de satisfaction important mais prenant en compte la régularisation des agents ALD).

5 renoncations (liste d'aptitude ou CIS) ont été demandées. Ces agents ne peuvent être dans le mouvement local. La renonciation sera validée le 1er septembre par le fait qu'ils ne rejoindront pas leur poste de contrôleur dans le département où ils ont été affectés lors du mouvement national.

Ils rejoindront le service dans lequel ils étaient (la DRFIP a anticipé ce qui explique l'affectation Templeuve/La Bassee (plus haut).

Pour les agents qui arrivent sur le département : 58 % ont obtenu leur premier vœu.

La CGT a réclamé la liste des postes vacants après le mouvement local.

La CGT a ensuite évoqué le cas d'agent en situation particulière, le mouvement des agents techniques, contractuels.

La CGT a également protesté sur les modalités pratiques de cette réunion où nous avons eu connaissance du mouvement 1h avant cette réunion.

Questions diverses :

Il reste une centaine d'agents en Autorisation d'Absence comme « personne à risques ». La période de crise sanitaire prend fin le 10 juillet. Ces agents, s'ils veulent réintégrer en présentiel leur service, doivent avoir un certificat de reprise du travail par leur docteur qu'ils doivent remettre au médecin de prévention.

A défaut, leur situation perdure jusqu'au 31 Août : s'ils sont en télétravail, ils continuent à télétravailler ; dans le cas contraire, ils restent en ASA.

S'ils partent en vacances, ils doivent déposer leurs congés.

Le mouvement A sera diffusé le 16 juillet

Le mouvement B sera diffusé le 23 juillet.